

Lettre d'information sur le projet de parc de BAÂLON (55)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Juillet 2018

Depuis près de 10 ans, la société VALOREM étudie, en étroite relation avec les élus, la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Baâlon. Nous vous présentons, dans cette lettre d'information, l'avancement de ce projet.

Un projet débuté en 2008

En décembre 2013, après des études techniques et environnementales approfondies, le projet éolien de Baâlon a demandé ses autorisations administratives (permis de construire et autorisation d'exploiter ICPE) pour 7 éoliennes.

Le permis de construire obtenu pour 3 éoliennes en juin 2018

En avril 2015, après 17 mois d'instruction par les services de l'Etat, le permis de construire du projet a été refusé, du fait notamment d'un avis défavorable de l'Agence Régionale de Santé, arguant un risque de perturbation de la Source du Bon Malade, lors de la construction du parc. VALOREM a contesté cette décision auprès du Tribunal Administratif.

Au cours de l'année 2017, deux piézomètres ont été installés pour calculer la profondeur d'eau et, en novembre 2017, un hydrogéologue agréé mandaté par VALOREM a rendu un avis favorable à la construction de 3 éoliennes, sous réserve d'un sondage géotechnique réalisé avant travaux à l'endroit de E5. Le tribunal a alors enjoint la préfecture de délivrer leurs arrêtés de permis de construire, ce qui a été fait le 5 juin dernier. Ceux-ci seront affichés sur site et en mairie prochainement.

L'autorisation d'exploiter ICPE toujours en recours

Déclaré recevable en mars 2015, notre dossier d'autorisation d'exploiter a reçu un avis favorable de l'Autorité Environnementale puis du commissaire-enquêteur (suite à l'enquête publique organisée à l'automne 2015). En juin 2016, un arrêté défavorable a cependant été rendu, décision que VALOREM a contesté auprès du Tribunal.

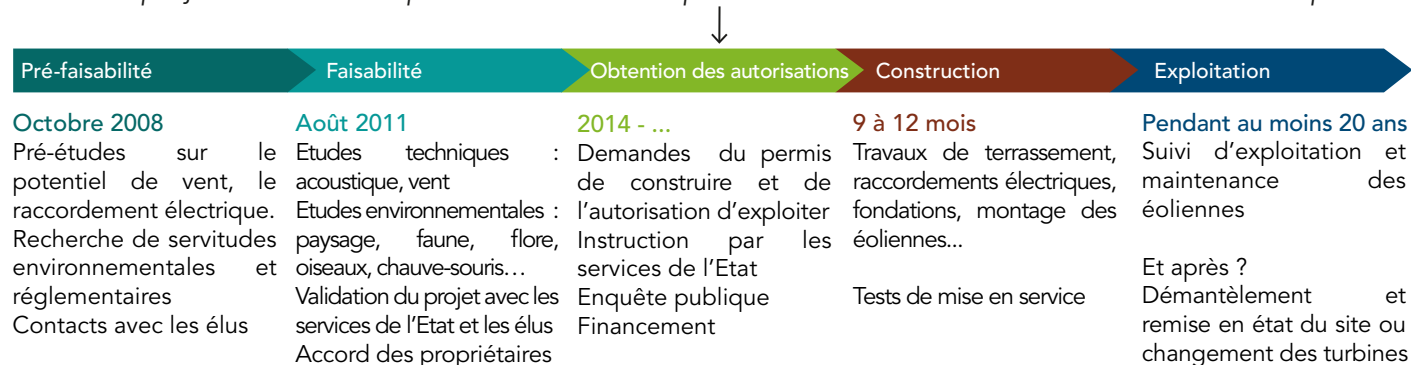
La préfecture de la Meuse nous reproche aujourd'hui un manque d'information du public concernant nos capacités techniques et financières à construire le projet et à l'exploiter. Afin de régulariser notre dossier, nous allons prochainement organiser une **consultation publique en mairie**. Vous serez informé des dates par un affichage en mairie et des encarts dans les journaux locaux.

En septembre, VALOREM organisera aussi une **réunion d'information en mairie**. En dehors de ces temps d'échanges privilégiés, n'hésitez pas à contacter le chef de projets qui pourra répondre à toutes vos questions, ses coordonnées sont ci-contre.

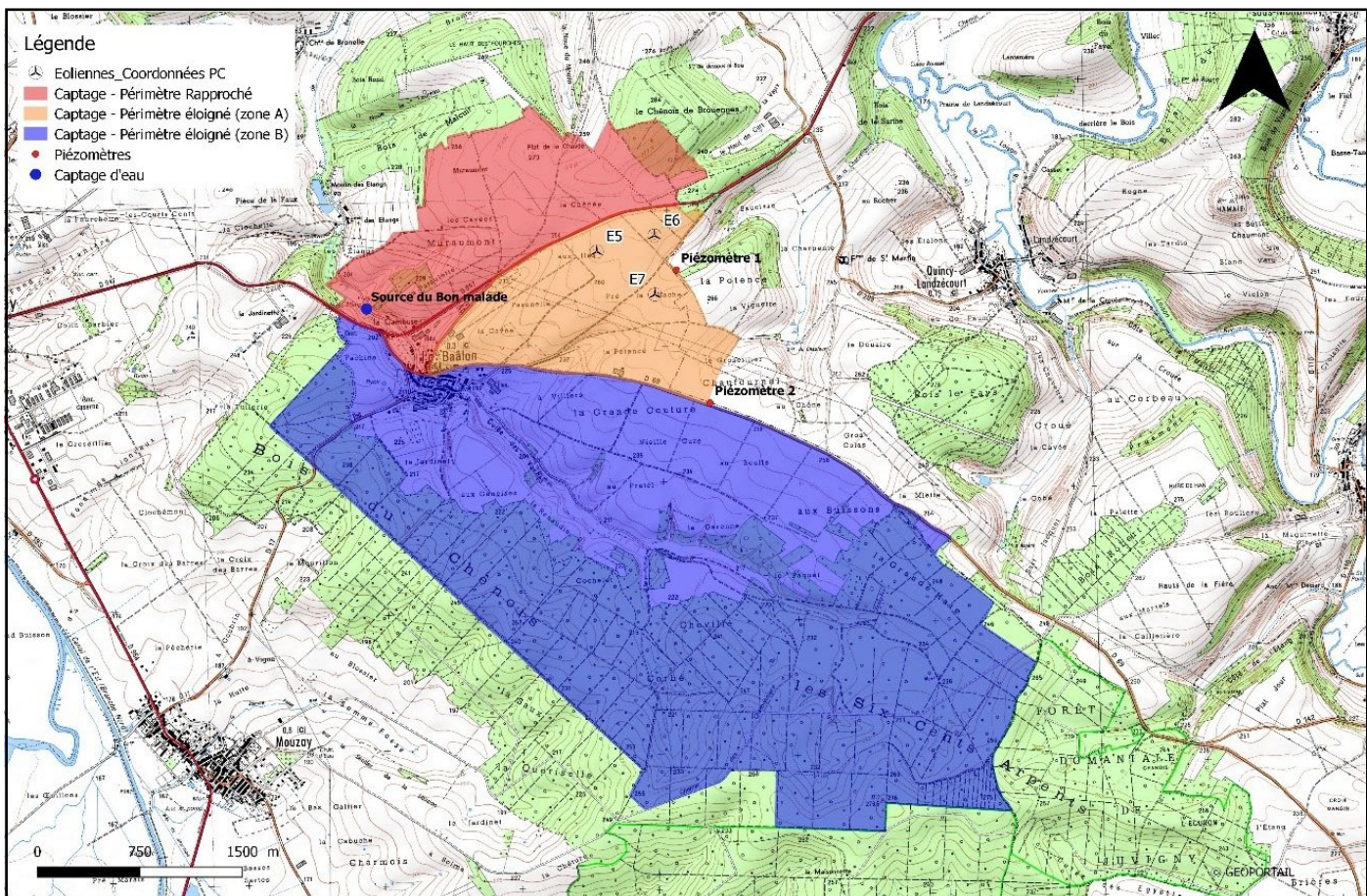
Un site internet est dédié au projet de Baâlon : www.parc-eolien-baalon.fr

Les différentes phases du projet

Le projet a obtenu son permis de construire pour 3 éoliennes et attend son autorisation d'exploiter.



Lettre d'information sur le projet de parc éolien de BAÂLON (55)



Implantation des éoliennes et périmètres de protection de captage d'eau

Chiffres clés du projet

Nombre d'éoliennes : **3** - Puissance totale : **7,2 MW**

Hauteur en bout de pale : **150 m**

Production estimée à **39600 MWh/an**, soit la consommation électrique de **14000 foyers** (hors chauffage et eau chaude)

Si cette quantité d'électricité était produite par des centrales à combustible fossile comme le gaz, elle émettrait plus de **20700 tonnes de CO₂** dans l'atmosphère.

Lettre d'information N°7 - Commune de Baâlon

Juillet 2018

Directeur de la publication : VALOREM

Impressions : VALOREM

www.valorem-energie.com



Votre contact VALOREM

Chargé de Projets

Théo LABAYE
29 Rue des Trois Cailloux
80 000 AMIENS

Tél. : 03 22 09 01 09

Mobile : 06 23 52 12 62

theo.labaye@valorem-energie.com

www.valorem-energie.com